



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 3185

Texte de la question

M Michel Terrot appelle l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'absence de dispositions concernant l'apprentissage parmi les « mesures pour l'emploi » annoncées en conseil des ministres le 14 septembre 1988. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si des mesures spécifiques en matière d'apprentissage seront prises prochainement par le Gouvernement et dans le cas contraire de lui indiquer les raisons pour lesquelles les efforts accomplis dans ce domaine par les gouvernements précédents ne seront pas poursuivis.

Texte de la réponse

Reponse. - L'apprentissage n'est pas visé explicitement dans les mesures pour l'emploi annoncées à l'issue du conseil des ministres du 14 septembre 1988. Il n'en demeure pas moins que le Gouvernement attache un intérêt tout particulier à l'apprentissage, mode de formation éprouvé permettant à de nombreux jeunes d'accéder à la qualification et de s'insérer dans le monde du travail. De façon à permettre l'accélération de la rénovation de l'apprentissage, le Gouvernement a décidé d'amplifier son effort. D'une part, les crédits ont été portés à 270 MF pour l'exercice 1989 et d'autre part, cet effort s'inscrit dans la durée, puisque l'apprentissage constitue l'une des priorités insérées dans les contrats de plan : Etat-région. Par ailleurs, des groupes de travail sur le développement de l'apprentissage ont été mis en place, à l'initiative du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et remettront prochainement leurs propositions, en vue d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3185

Rubrique : Apprentissage

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2734